

**DIRECTION DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT**

AR21000043

ARRETE DE NUMEROTAGE

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-28 ;

VU l'arrêté AR200000587 en date du 28 décembre 2020 donnant à Mme. Laetitia ROBINARD-BONIN Directrice Générale Adjointe des Services, délégation de signature ;

CONSIDÉRANT la nécessité de différencier le patrimoine immobilier de la commune, la création de numéros de voirie est réalisée pour différents bâtiments communaux.

ARRETE

ARTICLE 1 – Une parcelle communale accueille différents bâtiments publics qui porteront les numéros suivants :

- Le Skate Parc: 26 Avenue André Malraux
- Le City Stade : 28 Avenue André Malraux
- La Maison de Quartier « Le Totem » : 30 Avenue André Malraux

ARTICLE 2 – Aux termes de l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Sous-Préfet de Torcy ;
- A la poste plateforme de distribution du courrier de Saint-Thibault-des-Vignes ;
- Au centre des Impôts Fonciers Pôle Topographique de Meaux ;
- Au commissariat de Police de Lagny-sur-Marne ;
- A la caserne des Pompiers de Lagny-sur-Marne ;

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le neuf février deux mille vingt-et-un.

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, Maire de Lagny-sur-Marne

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne, le 9 février 2021

Certifié exécutoire à la suite de sa transmission en Sous-Préfecture le : 15/02/2021

A son affichage le : 15/02/2021

Lagny-sur-Marne le : 15/02/2021

Pour le Maire et par délégation,
Directrice Générale Adjointe des Services,

Laetitia ROBINARD-BONIN

